

constante, facilement appareillable, tandis que la précédente aurait une section droite constamment variable. Et l'aspect de la voûte ainsi tracée est bien préférable, ainsi qu'il est facile de le voir par les coupes transversales.

Il est clair d'ailleurs que la voûte torique ayant toujours ses retombées tangentes à la verticale, doit être reçue et arrêtée par la saillie d'une archivolte d'arc doubleau ; sa présentation architecturale sera donc à peu près celle de la figure 488.

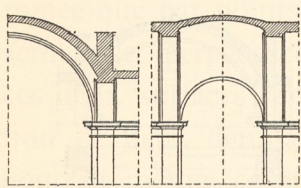


Fig. 488. — Voûte torique.

Mais une voûte presque semblable, quoique très différente comme génération, peut encore satisfaire au problème si

on le pose ainsi : Quelle devra être la surface géométrique telle que quatre plans verticaux parallèles deux à deux la coupent suivant des demi-cercles ? C'est évidemment une sphère. Et alors, on obtient une voûte dont la surface est nettement définie (fig. 489)

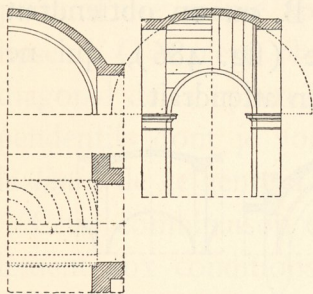


Fig. 489. — Voûte en portion de sphère.

et s'appareillera soit par des voussoirs horizontaux, circulaires en plan, soit par des sections, par des plans verticaux parallèles, donnant des lignes de voussoirs circulaires en élévation.

Seulement cette combinaison rentre dans la série des voûtes sphériques en pendentifs que nous allons voir tout à l'heure.

Notez enfin qu'il ne faut pas confondre ces voûtes avec celle que vous connaissez à la Salle des Pas-Perdus de la Cour d'assises du Palais de Justice, composée de parties de voûtes à doubles courbures et de section plate, qui n'encadrent pas les arcs doubleaux et en sont indépendantes. Ce sont des voûtes légères, portées par des murs en maçonnerie évidés de grands arcs. (V. plus haut, fig. 77-78.)